

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.16 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

On rentre...
Coucou, on est
rentre !
Les députés,
mardi dernier,
avant occupé
courageusement
la Chambre.
Après un congé
de 107 jours,
ben gagnés, y
revenant bien de zéles, bien de
bonnes résolutions.

Et d'abord, au travail ! Fallait
y point faire montre d'exemple à
la « classe laborieuse », lui chan-
ter un p'tit hymne à la produc-
tion — après avoir prêché c'tui là
de la grève su l'as, ou celle des
bras croisés. On retourne son
bonnet comme on peut.

Comme dans tous les ménages,
le ciel du Palais Bourbon étant
point sans nuages. Même qu'on y
voit des orages et des tempêtes,
un p'tit ren pouvant provoquer
l'éclat. Or, le point névralgique,
c'est là où nous chatouille,
ou qui nous blesse, allant être
pour sûr le vote du budget !

Car, c'est un secret de polichinelle,
de dire qu'on dépense plus
qu'on ne gagne, qu'on pouvant
pu joindre les deux bouts et que
si que ça continue... au bout du
pont c'est la culbute ! Que ceusses
qui vont se suicider se fient à l'eau.
Mais qui n'entraînent
point le pays et les honnêtes gens
avec eux.

M. Jacques Duclos (le fameux
dép. paillasse communiste)
avant dit l'autre jour, à la Com-
mission des Finances : « Le Gou-
vernement fait actuellement une
politique d'épicière ». Et M. Ca-
mille Chautemps de lui répond,
avec bon humour, en comparant
deux boutiquiers, un qui gère son
fonds avec le souci de l'économie
l'autre qui spéculé sur l'ave-
nir et dilapidé son bien. Seul le
premier, à bout de quelques an-
nées, pourra améliorer son com-
merce et l'étendre.

— Je reste partisan de la poli-
tique de l'épicière, a conclu not
grand Premier.

Ca c'était une pierre dans la
devanture du pâtissier commu-
niste !

Reste à savoir si que l'épicerie
sera ben gérée, si qu'elle chan-
gera point trop souvent de pa-
trons. Et si qu'on prendra pas
pus de commis, qui y a de clients ?
Car c'était quasiment moins une
question de boutique, qu'une
question d'équilibre des dépenses,
d'avec les recettes. — A supposer
que le tiroir-caisse soye encore
ben fermé et sans fonds secrets.

Le malheur c'est qu'on voulant
point reconnaître ses erreurs.

Les jours prochains nous diront
si que le Gouvernement allant
faire la polémique du pâtissier,
ou celle de l'épicière. A moins
qu'elle ne soye ni poivre, ni sel.

Ce qu'est certain, c'est que
l'avant décidé la « reconduction »
de l'Exposition 1937 qui rou-
vrira à temps (espérons le) en
1938. Les dépenses prévues dé-
passeraient guère 350 millions.
Des connaissances, comme M. Gre-
ber, les avaient estimées à 500 mil-
lions — sans parler des impré-
vues et de la sauce autour !

Mais si que vous allez deman-
der des crédits, pour combattre la
« cocotte », ou un relèvement
d'allocation pour nos gosses des
campagnes, vous serez « recon-
duit » de la belle manière, jusqu'à
la porte. — de l'épicerie.

maître Jeannot

La Concentration des Terres

Lorsqu'une industrie se méca-
nise, l'artisan et son atelier fa-
miliaire disparaissent. Petit à petit
naissent la Société Anonyme, la
concentration, le travail à la
chaîne. C'est le temps moderne.
Le grand cinéaste américain Char-
lot l'a stigmatisé en un film éle-
bre, d'une amertume désolante.

L'industrie agricole, en ce mo-
ment, glisse sur la même pente,
la petite exploitation familiale
misère ; la terre se concentre et
s'industrialise. Marche funèbre du
scientisme, mort d'une précieuse
et millénaire civilisation.

— Lorsque la loi de 40 heures
est venue, c'a été une saignée
terrible ; y reviennent ici rien
que pour aller à la chasse. Ils sont
tout le temps en congé.

— Vous pourriez peut-être te-
nir le coup avec des valets.
— On n'en trouve guère, les moi-
dres sont restés. Et puis, avec
toutes les lois sociales, faut trop
payer et on n'y comprend rien.
Mieux vaut être seuls entre nous.

— Que vont devenir, alors, vos
belles fermes ?
— Ça marchera comme ça
pourra avec des prés et des pâ-
tures. Après nous, on trouvera
prendre difficilement, à cause de
la cherté des montures de fermes
et de la rareté du monde capable
de diriger.

— Il faudra pourtant que les
terres se fassent pour faire vivre
les gens.
— On met deux fermes dans
une, on achète des machines, on
fait des pâtures ; y en a un, à
Saint-M., qui a concentré 800
hectares. Une vraie usine, avec
25 ouvriers.

Huit cents hectares, c'est à
dire une quinzaine de fermes dé-
tournées de leur destination éle-
culaire. Faire vivre 15 familles
librement, avec la dignité de la
responsabilité, voilà ce qu'avaient
voulu les Moines de Maillezeux,
puis, après eux, le Grand Cardi-
nal de Richelieu, lorsqu'ils firent
mettre ces contrées en valeur.

La pensée s'évade loin des médi-
ocrités matérielles, en pleine li-
berté de l'esprit. Pourtant, l'ex-
ploitation de cette terre se meurt,
elle se concentre.

— Oui, mon bon Monsieur, déjà
trois ans qu'on s'était vu ! Ça a
bien changé, depuis l'an dernier
surtout.

C'est un fermier d'une soixan-
taine d'années qui parle. De père
en fils sa famille a cultivé les
mêmes champs. On a vécu riche
d'un beau cheptel. A chaque gé-
nération il était assez abondant
pour monter les filles et les gars
qui essaïmaient ailleurs.

Maintenant on arrive au bout.

De CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs.

Le Congrès de l'Association des Directeurs de Groupements Agricoles Français

Cette Association vient de tenir,
à Paris, au Centre Rural de l'Expo-
sition Internationale, son premier
Congrès. A cette occasion, elle a
admis son 180^e membre.

Créée en octobre 1934, l'Amicale
des Directeurs de Groupements agri-
coles français groupe le personnel
supérieur des diverses organisations
agricoles : Chambres d'Agriculture,
Syndicats, Coopératives, Mutuelles,
Associations spécialisées, Sociétés et
Comités agricoles, etc.

Peuvent y adhérer : les directeurs,
sous-directeurs, secrétaires généraux,
secrétaires adjoints, inspecteurs,
chefs de service ou assimilés.

Elle a un double objet : défendre
les intérêts matériels de ses mem-
bres par l'organisation d'œuvres de
prévoyance, créer des « relations
étroites et confiantes » entre eux ;
participer à l'effort d'organisation
et de coordination des activités
agricoles.

Par sa Société de prévoyance, elle
a réalisé une assurance-groupe per-
mettant à ses membres de se consti-
tuer une retraite dans des condi-
tions avantageuses, de se prémunir

contre les risques d'invalidité et
d'intervention chirurgicale, d'assu-
rer, en cas de décès, à leur veuve
ou enfants mineurs, un capital suf-
fisant.

Son premier Congrès a constitué
un véritable succès par le nombre
des congressistes, par la présence
de hautes personnalités qui ont
bien voulu l'honorer, par la qualité
des rapports présentés sur l'action
des directeurs dans les diverses
fonctions qu'ils sont appelés à exer-
cer. Il a constitué pour beaucoup
une révélation de l'influence que
cette jeune et active Association est
appelée à exercer dans le cadre de
la profession agricole organisée. De
nombreuses adhésions ont été re-
cueillies à l'issue de ce Congrès.

Pour adhésions et renseignements,
s'adresser :

A l'Amicale des Directeurs de
Groupements agricoles français, 15,
rue du Louvre, Paris ;
Au Secrétaire général, 11 bis, rue
Scribe, Paris (9^e) ;
Ou au président, M. Paul Lanier,
10, boulevard Foch, Angers (M.-et-
L.).

Fièvre Aphteuse Réglementation du Commerce du Bétail

ARRÊTÉ

Le Préfet de la Loire-Inférieure,
Officier de la Légion d'honneur,
Vu les lois du 21 juillet 1931,
21 juin 1893 et 5 avril 1884 ;
Vu le décret du 6 octobre 1904 ;
Vu les instructions ministérielles ;
Considérant le caractère envahis-
sant que prend la fièvre aphteuse
dans le département et la situation
sanitaire de plusieurs départements
voisins ;
Sur la proposition du Directeur
départemental des Services vétéré-
naires ;

ARRÊTÉ :

Article premier. — Jusqu'à nou-
vel avis, tout marchand de bétail ix,
domicilié ou non dans le départe-
ment, et, en général, toute personne
qui introduira, en vue de la vente,
dans les étables ou pâturages du dé-
partement, des animaux des espèces
bovine, ovine, caprine et porcine,
sera tenu d'en faire dans les 12 heu-
res, quelle que soit leur origine (ani-
maux provenant d'autres départe-
ments ou se trouvant déjà en Loire-
Inférieure), la déclaration à la Mai-
rie de la Commune où ces animaux
seront introduits.

Le Maire prendra note de cette
déclaration, qui devra faire con-
naître la provenance et le nombre
des animaux, le nom et le domicile
des vendeurs, la date et le lieu de
la vente, et en donnera récépissé.

Ces animaux ne pourront être dé-
placés qu'après un délai de cinq
jours et constatation, par un vé-
térinaire sanitaire, aux frais du pro-
priétaire, qu'ils sont indemnes de
fièvre aphteuse.

Le vétérinaire sanitaire délivrera
aux intéressés un certificat qui indi-
quera le nombre et le signalement
des animaux.

Article 2. — Le récépissé de la
déclaration et le certificat délivré
par le vétérinaire sanitaire devront
accompagner les animaux pendant
leur déplacement en vue de la ven-
te. Ils seront produits à toute
réquisition des agents d'exécution
du présent arrêté, notamment à l'en-
trée des foires et marchés.

Les marchands de bétail habi-
tant d'autres départements devront
être pourvus des mêmes pièces.

Article 3. — Dans les cours ou
écuries d'auberges, sur la voie pu-
blique, ou en général dans tout autre
lieu que les emplacements désignés
par les Maires pour la tenue des
foires et marchés, les réunions ou
rassemblements d'animaux des espè-
ces précitées, ayant pour but leur
exposition ou leur mise en vente,
seront interdits.

Article 4. — La circulation des
porcs, autrement qu'en voiture, est
interdite.

Article 5. — MM. le Secrétaire
général, les Sous-Préfets, les Maires,
le Commandant de gendarmerie, les
Commissaires de police, le Directeur
départemental des Services vétéré-
naires, les Vétérinaires sanitaires et
Vétérinaires inspecteurs des foires
et marchés sont chargés de l'exé-
cution du présent arrêté.

Nantes, le 15 novembre 1937.

Le Préfet,
Fernand LEROY.

Le Rassemblement Paysan DE SAVENAY

Malgré la saison tardive et une
température peu favorable aux réu-
nions en plein air, près de quinze
cents cultivateurs se trouvèrent ras-
semblés, dimanche dernier, sur le
Champ de Foire de Savenay, pour
entendre les leaders de la Défense
Paysanne. Ils auraient pu être beau-
coup plus nombreux, s'il n'y avait
eu, ce jour-là, dans chaque commu-
ne, des fêtes d'anciens combattants,
pour commémorer l'Armistice.

Hélas, il n'y a pas d'armistice
pour les défenseurs de la cause Agri-
cole, chaque semaine sur la brèche !
Ne faut-il pas gagner la paix, après
avoir gagné la guerre ? Après la
lutte des armes vient la bataille éco-
nomique, l'éternelle lutte pour ga-
gner son pain — selon le précepte
même de l'Evangile.

Honneur donc aux membres de
cet actif Comité régional d'Action
et de Défense Paysanne de Saint-
Nazaire et de la Presqu'île Guéran-
daise, qui poursuivent inlassable-
ment leur tâche. Honneur à M.
Eluère, président du Comité départe-
mental du Front Paysan. Honneur
aux orateurs, qui se succèdent à
la tribune et qui furent vigoureuse-
ment applaudis.

M. ELUÈRE, ouvrant la séance,
remercia M. le Maire de Savenay
d'avoir bien voulu mettre ce terrain
à notre disposition, puis félicita les
organisateur : MM. Mahé, Litoux,
Moyon, Halgand, Fourrage, Cheva-
lier, Aupiais, Genevois, etc.

— Je suis venu prendre votre
réunion de Savenay, dit-il en sub-
stance, pour montrer la cohésion de
notre action, sur le terrain de la
Défense Paysanne. Ma pensée se re-
porte à cette belle réunion de la
Salle Wagram, du 26 septembre, à
Paris, où la solidarité paysanne
s'est manifestée avec force. Nous
pouvons, aujourd'hui, placer notre
réunion sous le signe de l'Unité
paysanne.

M. BONNET, le premier orateur,
est un jeune ouvrier agricole du
Maine-et-Loire. Mais il parle avec
un fier accent et une réelle fran-
chise. — J'aime mon métier, mon
village, mon clocher, et j'aime, par
dessus tout, la liberté. Notre pay-
sannerie a besoin d'une union de
tous les paysans. La vie dans les
fermes, c'est encore la vie de fa-

mille pour les ouvriers agricoles.
Nous partageons les joies et les
peines de nos patrons. Notre intérêt
est de le défendre. Si les produits
de la terre se vendaient mieux, ils
pourraient nous payer davantage. Le
rêve de chaque ouvrier agricole est
de devenir petit patron. Nous, les
jeunes, nous devons former la troupe
de choc des paysans. Nous portons
une chemise verte pour montrer que
nous n'avons pas honte de notre
métier. Le vert est la couleur de
l'espérance, c'est celle de nos
champs de blé au printemps. Resser-
rez-vous, les gars, pour lutter contre
les politiciens. Quand vous aurez
fait l'union, vous aurez fait le bon-
heur de la France.

M. GUINGUENE, jeune animateur
lui aussi, représentant l'arrondisse-
ment de Châteaubriant, vint dire
quelques mots sur ce qui se fait dans
sa région. Il exhorte les jeunes à
adhérer aux « Chemises Vertes » et
à s'unir pour sauver la paysannerie.

M. R. DE LA BRETONNIÈRE,
bien que non inscrit parmi les ora-
teurs, accepte, sur les instances du
président, de parler de la défense
laitière dans la région nantaise, et
plus particulièrement de la tâche
(souvent bien ingrate) de l'Union
Centrale des Producteurs de Lait,
qui s'étend aujourd'hui sur 33 com-
munes. Il est heureux de féliciter
nos amis de la région de Saint-
Nazaire, qui mènent aussi le bon
combat.

L'apparition de DORGERES au
micro suscite un vif mouvement de
curiosité et déclenche les vivats.
D'une voix de stentor, le Secrétaire
général du Comité central d'Action
et de Défense Paysanne — qui a su
s'attirer tant de haïnes, mais aussi
combien d'amitiés et de dévoue-
ments ! — annonce qu'il va être
bref, en raison de la température.
Nous sommes réunis ici, dit-il, pour
essayer de vous faire vivre de votre
métier. Je vais vous dire comment
il est possible à la paysannerie d'en
sortir. Et l'orateur de conter l'his-
toire d'un chien gras, bien nourri,
et d'un chien maigre... parce qu'il
n'avait jamais pu réclamer sa
pâtée.

R. FAIVRE.
(LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE)

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

La Chambre d'Agriculture s'est
réunie, les 8 et 9 novembre, pour sa
deuxième session ordinaire.

Eloge funèbre de M. J.-M. Bernier.
— En ouvrant la séance, M. Ray-
mond Lefeuve, président, prononce
l'éloge funèbre de M. J.-M. Bernier,
membre de la Chambre d'Agricul-
ture, décédé depuis la dernière ses-
sion. Il évoque l'intelligence et la
grande expérience des choses agri-
coles du regretté disparu. Malgré
une santé fragile, M. J.-M. Bernier
se dépensait sans compter. Son dé-
vouement n'avait d'égal que sa cour-
toisie. Au sein de la Chambre d'Agricul-
ture, ses interventions, toujours
empreintes de sagesse et de pondé-
ration, étaient vivement appréciées.
Il laisse à tous le souvenir d'un
homme de bien qui ne sera pas
oublié.

Félicitations à M. Le Bot, profes-
seur adjoint à la D. S. A. — M. Le
Bot, ingénieur agronome, professeur
adjoint à la Direction des Services
agricoles, vient, dès la première fois
qu'il s'y présentait, d'être admis (5^e
sur 50 candidats) au difficile con-
cours de Directeur des Services
agricoles.

Le président lui exprime les féli-
citations très cordiales de la Cham-
bre d'Agriculture.

Les principales questions qui ont
été examinées sont : Le budget des
Chambres d'Agriculture et leur indé-
pendance ; la fièvre aphteuse ; la
coordination des transports ; le bien
de famille insaisissable ; le statut
de la coopération ; l'apprentissage
agricole, etc.

Le budget des Chambres d'Agricul-
ture et leur indépendance. — Par
une circulaire du 21 octobre 1937,
le Ministre de l'Agriculture, se faisant
l'interprète d'une décision du Mi-
nistre des Finances, a interdit aux
Chambres départementales d'Agricul-
ture d'accorder toute subvention
aux Associations et organisations à
circonscription nationale (telles que
l'Association Générale des Produc-
teurs de Blé, de Viande, de Lait,
etc.), sous prétexte que, d'après la
lettre même de la loi, les Chambres
d'Agriculture doivent limiter leur
action au cadre de leur départe-
ment.

Cette circulaire a causé une gros-
se émotion dans toutes les Chambres
d'Agriculture et dans celle de la
Loire-Inférieure en particulier, quant
à sa date et quant à sa teneur.

Quant à la date, il semble regret-
table que, sur un sujet dont l'actua-
lité n'était pas plus pressante au-
jourd'hui qu'il y a six mois ou dix
ans, les Ministres aient jugé opportun
d'attendre le dernier moment avant
que la plupart des Chambres votent
leur budget (ceux-ci doivent être
établis avant le 15 novembre), pour
envoyer leur circulaire. Ce procédé
laisserait supposer qu'on tenait à
prendre les Chambres d'Agriculture
à l'improviste et à éviter que les
Présidents n'aient la possibilité de
se rencontrer et d'examiner ensem-
ble la question.

Quant au fond, la Chambre d'Agricul-
ture pense que l'action dans un
département d'une Association à cir-
conscription nationale peut et doit
intéresser les Chambres d'Agricul-
ture de ce département, et qu'inter-
préter autrement le texte de la loi
est, en quelque sorte, jouer sur les
mots.

La preuve en est dans le fait
qu'aucun Ministre des Finances et
aucun Ministre de l'Agriculture
n'avaient, depuis la constitution des
Chambres d'Agriculture, interprété
la loi de 1921 comme voulant le
faire MM. Bonnet et Monnet.

Une nouvelle preuve en est four-
nie par une deuxième circulaire mi-
nistérielle, en date du 30 octobre,
qui apporte un moyen détourné de
subventionner les Associations na-
tionales et se trouve ainsi en con-
tradiction avec la circulaire du
21 octobre, posant en principe que
l'argent des Chambres départementa-
les ne peut aller aux Associations
nationales.

Le moyen détourné consisterait
dans la constitution d'un « fonds de
concours », alimenté par les verse-
ments des Chambres départementa-
les et mis à la disposition de l'As-
semblée permanente pour être dis-

tribnés comme elle l'entendrait entre
les organisations qui lui convien-
draient.

La Chambre d'Agriculture consi-
dère qu'il appartient aux Chambres
départementales d'Agriculture de
choisir, en toute liberté, quelles sont
les organisations à circonscription
nationale dont l'action leur semble
intéressante à soutenir et de les sou-
tenir comme elles le jugent bon.

D'ailleurs, devant le pouvoir lais-
sé à l'Assemblée permanente de dis-
tribuer le « fonds de concours » à
sa convenance, il n'est pas douteux
que les Chambres départementales,
qui ne seraient pas maîtresses de
leurs versements, cesseraient rapide-
ment ces versements au « fonds de
concours », et qu'en conséquence,
celui-ci n'est pas viable.

Enfin, il n'y a aucune raison de
traiter différemment l'Agriculture et
le Commerce et d'imposer aux
Chambres d'Agriculture un régime
de « tutelle » que ne connaissent
pas les Chambres de Commerce.

Pour tous ces motifs, et à l'una-
nimité, la Chambre d'Agriculture
proteste contre le procédé, peu cour-
tois quant à la date des circulaires,
et s'élève avec énergie contre l'at-
teinte qu'elles portent à l'indépen-
dance des Chambres d'Agriculture.
Elle réclame le retour à l'état de
chose antérieur, et convie ceux qui
toute équilibre cela ne peut manquer
d'être fait, elle décide d'établir son
budget comme les années précé-
dentes.

NOTE DU SYNDICAT. — Nous sommes
heureux de constater la réaction
de notre Chambre d'Agriculture de
la Loire-Inférieure, à propos de ce
véritable coup de force de M. Geor-
ges Monnet — manœuvre tendant à
étrangler les Chambres d'Agriculture
et nos grandes Associations specta-
clisées (Blé, Viande, Lait, Fruits et
Légumes, etc.), ainsi que nous l'annon-
cions, en 1^{er} et 3^e pages de notre
Bulletin du 6 novembre 1937. Nos
lecteurs ont été les premiers alertés ;
ils seront les premiers à approuver
l'énergique attitude de notre Cham-
bre d'Agriculture départementale et
à réclamer avec elle notre indépen-
dance absolue !

Chez Nous...

A la Coopérative, nous avions
payé, en date du 13 novembre, pour
6.730.565 francs de blé.

Lors des paiements, certains
s'étonnent que nous fassions payer
des parts entières de 25 francs. Ils
ne se rendent pas compte que, pour
avoir droit aux services de la Co-
opérative, il faut en être membre ;
que pour en être membre, il faut
avoir au moins une part.

Les inspecteurs du Ministère ont
exigé que ces parts soient entière-
ment souscrites ; ils ont ajouté que
chacun devrait avoir un nombre de
parts proportionné avec ce qu'il
donne de blé, en moyenne chaque
année.

Nous réalisons la première règle.
Nous verrons, plus tard, à ajuster le
nombre de parts de chacun.

Ces parts souscrites ne sont pas
de l'argent perdu, elles sont un pla-
cement pour lequel, en année nor-
male, nous servons un intérêt de
4 %.

Une personne qui refuse de payer
sa part ne peut pas mettre son blé
chez nous.

Echange Blé-Pain

Plusieurs personnes nous ont con-
sulté au sujet des échanges blé-pain.
Nous rappelons que la Chambre
d'Agriculture s'est occupée de cette
question. Une règle a été établie par
la Commission départementale blé-
farine-pain, elle a fait l'objet de
l'arrêté préfectoral de décembre
1934.

Les boulangers ont accepté de
donner un minimum de un kilogr.
de pain pour un kilogr. de farine.

En partant du blé, il résulte que
si l'on blute à 72 kilogr., ce qui doit
être le cas avec nos excellents fro-
ments de 1937, les boulangers con-
sentent à remettre à leurs clients au
moins 72 kilogr. de pain pour 100
kilogr. de blé.

Le Rassemblement Paysan DE SAVENAY

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

L'Agriculteur, vous le devinez, est le chien maigre. On réclame aujourd'hui les retraites pour les vieux travailleurs. Mais il y en a qui n'ont rien fait. Si on fait l'égalité pour tous, de ceux qui se sont amusés et ceux qui ont économisé, on consacrera l'injustice : Personne ne voudra plus rien faire, en pensant : l'Etat nous fera une retraite. Combien de vieux paysans, qui ont travaillé d'arrache-pied toute leur vie et qui n'ont rien du tout. Ceux-là, on n'en parle pas ! Nous demandons qu'on inscrive d'abord les vrais travailleurs.

Dorgères aborde ensuite l'angoissant problème de la natalité, si essentiel pour notre pays. Il faut que ceux qui ont des gosses aient le moyen de les élever, que tous les citoyens soient égaux en droits comme en devoirs, et par là même, aient des allocations égales... La revalorisation ? Elle existe surtout sur le papier, car le paysan est aussi malheureux qu'avant. Les prix sont un peu meilleurs, mais les récoltes ont été tellement déficitaires... Il faut continuer à vous grouper. Vous avez perdu un peu de votre esprit individualiste ; persistez à réclamer l'égalité des droits, et si on vous marche sur le pied, répondez comme il convient...

M. J.-B. LERAY, président d'honneur du Comité départemental, tient à dire quelques mots, comme paysan qui a cherché, depuis trente ans, à organiser la défense de notre profession. Ses paroles sont brèves et pleines d'amertume... Nos villages, affirme-t-il, se dépeuplent de plus en plus ; les jeunes gens quittent la terre. Nous ne voulons pas nous grouper, nous unir ; nous disons : on a bien vécu comme cela, autrefois ! Oui, mais les temps ont changé. Voyez ce qu'ont fait les autres travailleurs et ce qu'ils ont obtenu... Nos organisations ne sont pas assez fortes, ni unies. Et l'orateur d'insister sur cette nécessité de l'organisation et de l'union, pour la sauvegarde de notre métier, de nos familles.

JEAN BOHUON, enfin, va clore la série des discours. Jamais nous ne l'avions vu si en verve, si en forme d'improvisation... Il déclare approuver, sur toute la ligne, les paroles de notre ami Leray. — Que voulons-nous ? demande-t-il. Travailler en paix ; payer nos dettes. Nous ne faisons pas de sectarisme et ouvrons la porte à toutes les bonnes volontés. Nous aussi, nous voulons faire la C. G. T. paysanne. Mais avec leur formule : « la paix, la paix, la liberté », on arrivera à produire quoi ? — des clarinettes ! Si nous quittons la terre, nous y reviendrons.

SUR LA PRAIRIE EN POTASSANT ON A UN FOIN ABONDANT SAVOUREUX, ODORENT RICHE ET NOURRISSANT.

Indispensables à la Ferme

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose ; nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.

La BUANDERIE en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc...

Remède moral. — Restaurer les forces morales ; donner à leurs enfants une instruction morale solide en leur inculquant un idéal qui soit autre chose que celui des jouissances matérielles.

Donner à l'école, dans les campagnes, un caractère vraiment paysan, pour que les enfants y puisent le sentiment de la dignité de leur état, en même temps que l'instruction professionnelle, pratiquement inorganisée à l'heure actuelle.

Malgré les poursuites dont, actuellement, certains paysans sont l'objet, ils décident, plus que jamais, d'unir leurs efforts pour obtenir la revalorisation de leurs produits.

Il s'agit de traiter comme les autres citoyens, qui se coalisent journellement pour la revalorisation de leurs traitements et salaires, et qui emploient, sans être inquiétés, des procédés bien plus violents que les leurs.

Véritable crésyl microbicide, antiseptique, le plus puissant contre la fièvre aphteuse, désinfectant d'une innocuité parfaite, adopté par les Ecoles Nationales Vétérinaires.

Le biden d'un litre, 16 fr. 50. Remise à nos Adhérents. En vente au Syndicat à Nantes.

Tous produits. Nous consulter au Syndicat à Nantes.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

CHRONIQUE FRUITIÈRE

Comment nous soignons nos Arbres fruitiers AUX ETATS-UNIS

(SUITE)

Anthronome, Cheimatobie

L'anthronome ne cause pas de dégâts graves aux Etats-Unis, et si les agriculteurs traitent convenablement, dès le début de l'année, leurs arbres, cet insecte causera peu de dommages. En général, les producteurs ne font pas d'applications spéciales contre l'anthronome, sauf dans des cas particuliers. Dans ce cas, on emploie de la nicotine, mais en général ce n'est pas nécessaire.

La cheimatobie passe l'hiver sur l'arbre, à l'état d'œuf, et au printemps, quand ses œufs éclosent, les jeunes chenilles commencent à dévorer les jeunes feuilles et les bourgeons, et si on ne traite pas les arbres, ces chenilles continuent à manger les feuilles et les fruits jusqu'à l'automne. On peut lutter facilement contre cet insecte en employant, en hiver, une huile blanche minérale émulsionnée et en faisant des applications d'arsénicaux avant la floraison.

Pucerons

Les pucerons, par exemple le puceron vert, passent l'hiver à l'état d'œuf sur l'arbre. Ils éclosent au printemps, de très bonne heure, ils attaquent les jeunes bourgeons et continuent à sucer la sève des feuilles, même en été. Les feuilles attaquées se tordent et perdent leurs fonctions normales.

Nous luttons contre les pucerons en employant, quand les bourgeons sont bien gonflés au printemps, une huile blanche minérale émulsionnée, et contre les autres pucerons en employant la nicotine ou, ce qui est préférable, un mélange de nicotine et d'huiles blanches minérales, dès l'apparition de ces insectes.

Puceron lanigère

Le puceron lanigère ne cause pas de dégâts aux Etats-Unis, sans doute grâce à l'emploi, pendant l'été, des huiles blanches minérales pour lutter contre les autres insectes. Nous ne faisons pas d'application spéciale contre cet insecte, mais si on n'emploie pas les huiles blanches minérales émulsionnées dans le programme de lutte, on est forcé de traiter les vergers en juillet avec ces produits pour la destruction du puceron lanigère.

Le puceron lanigère passe l'hiver sur les racines, le tronc et les branches, la plupart néanmoins sur les racines. Les pucerons lanigères produisent des chancres sur les arbres, qui font mourir les branches d'abord et finalement l'arbre entier.

Il est préférable de lutter contre les pucerons lanigères quand la plupart de ces insectes se trouvent sur les branches, c'est-à-dire, en général, vers la fin de juillet. A ce moment une application d'une huile blanche, émulsionnée à 2 p. 100, sera très efficace si on mouille bien chaque partie de l'arbre en se servant d'un appareil ayant une forte pression.

Araignée rouge

L'araignée rouge cause de forts dégâts en Amérique, parce que cet insecte suce la sève. En raison de la rapidité avec laquelle ils se reproduisent, ils sont capables de provoquer la défoliation complète d'un arbre. Ces insectes hivernent sur l'arbre à l'état d'œufs qui sont microscopiques.

En Angleterre, cet insecte commence à causer des dégâts appréciables dès sans doute aux traitements employés en hiver, qui ont détruit les parasites de l'araignée rouge sans assurer en même temps la destruction des œufs de cet

insecte qui hiverne sur l'arbre à l'état d'œufs.

En Amérique on lutte très efficacement contre l'araignée rouge par des traitements tardifs au printemps avec les huiles blanches minérales émulsionnées.

Cochenilles et poux

Ces insectes passent l'hiver soit à l'état d'œuf ou de jeune insecte bien protégé par la carapace de l'adulte. Ils ne peuvent se mouvoir que lorsqu'ils sont jeunes. Dès qu'ils commencent à sucer la sève, ils perdent leurs pattes et restent stationnaires pendant le reste de leur vie. Ils sucent la sève des branches, ce qui cause la mort de celles-ci si les attaques sont sévères. Ils vont jusque sur les fruits, qu'ils tachent en leur enlevant beaucoup de valeur.

Les inspecteurs du gouvernement américain ne tolèrent, par colis de 20 kilos, que quatre pommes portant les traces de ces cochenilles.

Un traitement avec une huile blanche à 3 ou 4 p. 100, en hiver, débarrassera les arbres de ces insectes.

Pou de San José

Le pou de San José est la plus nuisible de toutes les cochenilles, et a causé énormément de dégâts aux Etats-Unis, avant la découverte du traitement par les huiles blanches minérales. Les Américains ont reçu cet insecte de Chine et, dans quelques régions aux Etats-Unis, si les arbres ne sont pas traités convenablement, le pou de San José peut tuer un pommier en deux ans. Maintenant, nous ne considérons plus cet insecte comme trop dangereux, si nous traitons nos arbres convenablement chaque printemps.

PAR L'HERBE, LA POTASSE DONNE LA VACHE DE CLASSE AU LAIT RICHE EN MATIERE GRASSE PRODUCTEUR DE BEURRE EN MASSE.

Tavelure

Il y a plusieurs maladies qui envahissent les arbres fruitiers, mais la plus grave est la tavelure. On peut lutter efficacement contre cette maladie, si on traite les arbres, au moment propice, avec la bouillie sulfocalcique ou la bouillie bordelaise. Nous préférons employer la bouillie sulfocalcique, avant la floraison, sur les pommiers, et la bouillie bordelaise après. L'efficacité de ces deux fongicides est égale mais la bouillie sulfocalcique est très toxique pour les feuilles de certaines variétés de pommes et pour la plupart des variétés de poires. Nous employons la bouillie sulfocalcique ayant au moins 32° Baumé, à la dose de 2 litres et demi pour 100 litres d'eau.

La bouillie bordelaise a des désavantages dans les régions froides et pluvieuses ; elle abime certaines variétés de pommes. Il y a quelques années, les Américains employaient la bouillie bordelaise à la dose de 1 kilo de sulfate de cuivre et 1 kilo de chaux, mais, ces forts dosages ne sont pas nécessaires pour la lutte contre les maladies des pommiers et poiriers. De plus, ces forts dosages ont abimé les fruits. Maintenant, pour chaque partie de sulfate de cuivre, nous employons trois parties de chaux. C'est cette proportion qui nous a donné les meilleurs résultats contre la tavelure, avec beaucoup moins de dégâts aux feuilles et aux fruits.

On conseille d'utiliser le sulfate de cuivre à la dose de 500 grammes et la chaux à la dose de 1 k. 500 pour 100 litres d'eau, mais il y a

beaucoup d'agriculteurs qui n'emploient la bouillie bordelaise qu'à une dose moitié moindre :

Sulfate de cuivre..... 0 k. 250
Chaux..... 0 k. 750
Eau..... 100 litres

Avec ces faibles dosages, nous avons obtenu les meilleurs résultats contre les maladies cryptogamiques. Les applications contre la tavelure doivent être préventives. Les feuilles doivent être recouvertes de fongicide approprié au moment de la germination des spores. En général, nous faisons deux traitements avant la floraison et un ou deux traitements après.

La tavelure passe l'hiver dans les feuilles tombées à terre, au-dessous des pommiers et poiriers. Au printemps, quand les bourgeons commencent à éclater, la température et l'humidité sont généralement favorables au développement de la tavelure. On ne s'aperçoit des dégâts causés par la tavelure que plusieurs semaines après l'invasion. Il est alors trop tard pour protéger la récolte.

Les traitements

A première vue, la lutte contre les insectes et maladies cryptogamiques semble très compliquée, mais en réalité elle est très simple. Pour mieux vous le montrer, nous mentionnerons un traitement simple pour les pommes à contenu.

D'abord, il faut tailler légèrement les arbres pour éliminer toutes les branches mortes et celles qui accrochent. La taille des arbres rend plus facile les applications nécessaires et on évite une perte de produit insecticide. Si les arbres sont sales (couverts de mousses et de lichens), il faut les nettoyer avec un produit approprié et qui soit en même temps insecticide. La plupart des produits offerts sur le marché pour le nettoyage des arbres ne sont pas efficaces comme insecticide. Si l'on emploie des produits pour nettoyer des arbres, il faut les avoir appliqués au plus tard à la fin de février, parce que ces produits sont très caustiques et peuvent causer des brûlures. Si les arbres ne sont pas sales on peut employer, jusqu'à l'époque du gonflement des bourgeons, une huile blanche émulsionnée, qui débarrassera les arbres de toutes les cochenilles, et des œufs des autres insectes hivernant sur les arbres.

La deuxième application est faite après l'éclatement des bourgeons, au moment où on aperçoit une tache rougeâtre au terminus du jeune bourgeon. A ce moment, on emploie la bouillie bordelaise à la dose de 0 kilo 750 de sulfate de cuivre et 1 kilo 500 de chaux pour 100 litres d'eau, ou la bouillie sulfocalcique.

On répète cette application une semaine après. Ces applications sont très efficaces dans la lutte contre la tavelure. S'il y a des chenilles sur les arbres, il est préférable d'ajouter de l'arséniate de plomb à la bouillie bordelaise, à la dose de 750 grammes pour 100 litres d'eau.

La quatrième application est faite quand les pétioles sont tombés. Cette application doit être terminée avant que le calice, ou celui de la jeune pousse, ou poire, soit fermé. Pour cette application, on emploie la formule suivante :

Arséniate de plomb... 750 grammes

Bouillie bordelaise :

sulfate de cuivre..... 0 k. 750

chaux..... 1 k. 500

Eau..... 100 litres

Cette application est la plus importante dans la lutte contre la tavelure. Avec la bouillie bordelaise on combat la tavelure.

Généralement trois semaines après la chute des pétioles on doit faire une nouvelle application contre le carpocapse, la tavelure, les pucerons et les chenilles en employant la formule suivante :

Huile blanche (type

Volck-Et)..... 1 1/2 litre

Arséniate de plomb... 750 grammes

Bouillie bordelaise :

sulfate de cuivre..... 0 k. 750

chaux..... 1 k. 500

Eau..... 100 litres

En Amérique, nous sommes obligés de renouveler cette application deux fois encore, à intervalle de deux semaines, pour lutter contre la première génération du carpocapse, mais je suis certain qu'en France ces cinq applications sont suffisantes jusqu'au milieu de juillet.

A cette époque, entre le 25 juillet et le 10 août, contre la deuxième génération de carpocapses et contre les pucerons lanigères, il faut faire encore une ou deux applications selon la formule suivante :

Huile blanche minérale émulsionnée de 1 litre et demi à 2 litres pour 100 litres d'eau.

(A suivre).

M. H.-J. GRADY,

Entomologiste,

Délégué technique de la California

Spray Chem. Corp. en Europe,

Les Vergers QUELQUES CONSEILS

Parmi les essences fruitières de plein vent, on voit surtout, dans les régions du Sud, le cerisier, l'abricotier, le pêcher, le figuier, le prunier, l'amandier ; dans le Nord et l'Ouest, plutôt les espèces à pépins, en particulier le pommier et le poirier, mieux adaptés à ces régions.

Je n'ai pas l'intention, dans cet article, de traiter cette importante question en son entier, mais seulement de donner quelques conseils utiles et qui ont fait leurs preuves en des régions où l'arboriculture fruitière de plein vent est très développée et industrialisée.

En premier lieu vient la question primordiale de la forme à donner à la tête du sujet. Trop souvent, chez nous, on se contente de planter l'arbre haute tige pour le mieux et on ne s'en occupe plus, ou si peu, par la suite. Quelle erreur ! Dans quel état est la tête du jeune sujet greffé, reçu directement des cultures du pépiniériste : un greffon muni de trois rameaux surmonte le fût du sujet, qu'on devra exiger muni de très belles racines ; devrions-nous le payer un peu plus cher, nous y retrouverons notre compte.

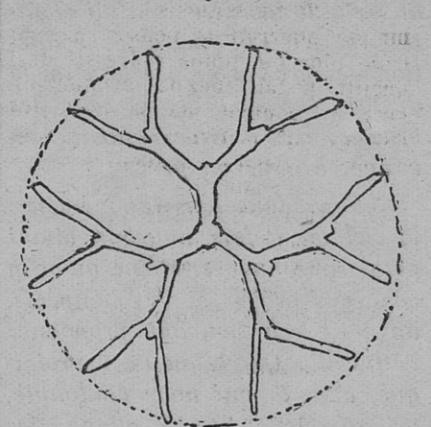
En pépinière, une fois la greffe posée, le cultivateur, pour éviter que les oiseaux ne se perchent sur la tête du sujet et ne l'ébranlent (ce qui empêcherait la soudure des deux « associés », l'un fournissant la sève brute en qualité de sauvageon, l'autre destiné à donner un fruit amélioré), ce cultivateur, dis-je, pose une « armure », bout de bois de 0°40 à 0°50, souvent recouvert de bois blanc de scierie, liée à la tête de l'arbre par deux osiers et surmontant le greffon. L'oiseau de passage se perche sur cette armure. Une fois les yeux du greffon développés, le plus souvent pour

éviter tout bris, le pépiniériste les ramène en faisceau et les lie « en paquet » à l'armure, ce qui, en stage de pépinière, n'a qu'un petit inconvénient, mais une fois l'arbre en place, il faut adopter une autre attitude et résolument former une tête.

Un arbre nouvellement greffé, abandonné à lui-même, poussera au hasard et des gourmands ne manqueront pas de sortir des rameaux les plus forts et les plus verticaux, déformant à l'avenir la tête de cet arbre. Or, ce n'est pas ce que l'on cherche, mais, au contraire, donner le plus possible d'air et de lumière à cette tête, pour que les fleurs, puis les fruits, se développent. La forme idéale que l'on doit adopter est, dans ce cas, celle du gobelet largement évasé, que l'on fait du reste dans les pépinières de la région de Paris. Seule elle assure à la tête de l'arbre le maximum d'air et de lumière nécessaires au bon développement et à la fructification.

Les tailles fruitières seront, à part certains cas, toujours modérées, pour éviter les grosses plaies, les grosses amputations. La surveillance du sujet, par les soins annuels utiles, permet d'arriver à ce but.

Voici comment on procède pour former la tête d'un sujet en gobelet (voir croquis ci-joint) :



Vue en plan d'une tête d'arbre fruitier dirigée en gobelet largement évasé.

L'arbre ayant une greffe d'un an, bien vigoureux, sera rabattu à 0°10-0°15 sur la greffe, en ne laissant se développer que trois bourgeons, et en ayant soin que la section soit faite à un centimètre au-dessus d'un œil bien formé.

La première année, les jeunes branches formées par les trois premiers bourgeons devront être taillées à leur tour à 0°10-0°12 de la tige mère, en ne laissant que deux bourgeons sur chacune d'elles.

L'année suivante, on taillera chacune des six nouvelles pousses issues des six premières branches, en ne laissant également que deux yeux. On dirigera ces nouvelles pousses en leur faisant donner, deux à deux, le V ouvert, on les dirigera le long du cercle évasé en les palissant sur un cercle de bois, cercle de barrique. Ces branches auront un écartement de 0°30 environ entre elles, on pourra les relever de façon à obtenir la forme du gobelet. Il sera bon, dans les années suivantes, de faire les tailles de propreté : enlèvement du bois mort, des gourmands ; on aère le centre. Il faut, de plus, suivre la végétation et pratiquer, lorsqu'il le faut, une taille raisonnée. Il faudra, en cours de séve, ébourgeonner toutes les jeunes pousses inutiles, celles qui resteront seront gardées avec un écart de 0°10-0°15 entre elles. Si certains bourgeons gardés se développent trop fort, on peut les pincer. On pourra user des cassements, qui favorisent la mise à fruit. On peut aussi user de l'incision et de la torsion de la brindille. Ce sont de très bonnes opérations.

Pour les arbres à noyaux, ne jamais pratiquer l'incision, car cela peut être très nuisible, par la nature même de l'arbre.

Le grand principe de traitement de la branche fruitière du pêcher, c'est de ménager à sa base un ou deux bourgeons de remplacement. On les garde avec soin, puis on ébourgeonne tout bourgeon qui n'accompagne pas un fruit et on garde en tête de la couronne un bourgeon tire-sève. Tous les autres bourgeons sont enlevés.

L'année suivante, on rabat toute branche ayant fructifié sur le rameau de remplacement.

Avec l'amandier, il faut veiller à l'envahissement des gourmands, qui feraient confusion. Il faudra veiller aussi à ne pas laisser se développer de jets au pied de l'arbre, ni sur la tige, car cela affaiblirait la tête en donnant un air négligé à l'aspect général de l'arbre.

En résumé, on voit que tous ces soins n'ont rien de très compliqués. Un peu d'observation et d'esprit de suite aideront à donner un bon aspect au verger, car en arboriculture fruitière tout travail doit être raisonné.

G. DURIVAUT.

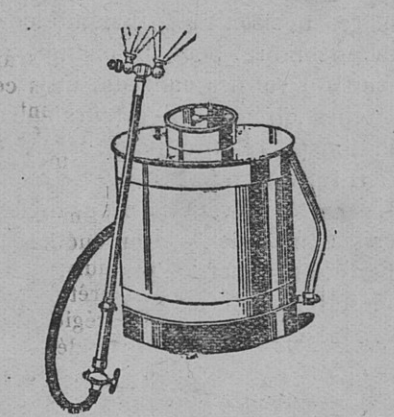
Conservateur des Parcs et Jardins de la Ville de Nantes.

moi
QUI ENVOIE SOUVENT
DES PETITS COLIS...
j'utilise
la nouvelle formule de transport
VITESSE UNIQUE
Le barème des prix, extrêmement simple, vous sera remis, comme à moi, à votre gare.
Voici un système d'envoi commode et économique :
J'en profite
les Grands Réseaux s'ingénieront à offrir à leur clientèle facilités et réductions.
Renseignez-vous.
Profitez-en

Pub. A.-L. Duvoy

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation ; pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.



En CUIVRE ROUGE..... 205 fr.
En CUIVRE PLOMBE..... 220 »

Prix nets pour nos adhérents, appareils à prendre à nos Bureaux, ou départ Nantes.

Ces prix ne sont valables que jusqu'à épuisement des quantités retenues.

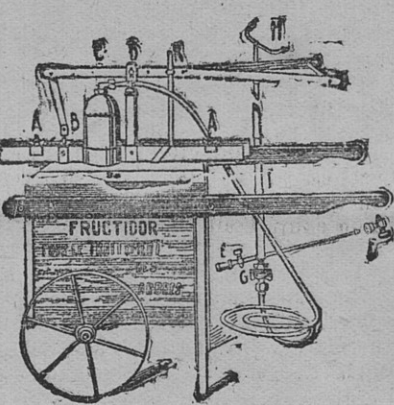
Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide..... 47 fr.

Pulvérisateur "Fructidor"

A haute pression pour arbres fruitiers. Cuivre plombé ; clapets en ivoire ; manomètre de 20 kilos ; soupape de sûreté ; agitateur réglable ; 10 mètres de tuyau pour acide, jet double (godet).

La pompe seule, départ usine 880 fr.



Le pulvérisateur sur brouette de 100 litres..... 1.315 fr.

Petite pompe, pression 8 kilos, complète sur baquet bois, 5 m. tuyau..... 660 fr.

Nouvel appareil à traction (cheval) contenance 200 litres : 1.820 francs.

Prix départ usine et Remise à nos adhérents.

Autres modèles. Nous consulter.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 15 Novembre 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	9 90	9 00	7 50	10 80	5 95	4 95	3 75	6 57
VACHES.....	9 70	8 00	7 00	10 90	5 82	4 40	3 50	6 97
TAUREAUX.....	8 60	7 90	7 20	9 10	5 15	4 35	3 60	5 65
VEAUX.....	13 30	11 80	10 80	14 40	7 98	6 79	5 95	8 92
MOUTONS.....	16 40	12 00	9 70	17 80	8 20	5 65	4 25	8 90
PORCS.....	10 28	9 58	7 56	10 72	7 20	6 70	5 30	7 50

Du Jeudi 18 Novembre 1937

BŒUFS.....	9 70	8 80	7 30	10 40	5 82	4 85	3 65	6 45
VACHES.....	9 50	7 80	6 80	10 80	5 70	4 30	3 40	6 09
TAUREAUX.....	8 40	7 70	7 00	8 90	5 05	4 23	3 50	5 50
VEAUX.....	13 10	11 60	10 60	14 20	7 85	6 60	5 83	8 80
MOUTONS.....	16 00	11 50	9 20	17 50	8 00	5 40	4 05	8 75
PORCS.....	10 28	9 72	7 56	10 72	7 20	6 80	5 30	7 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 40 bœufs ; 30 vaches ; 10 taureaux ; 20 veaux ; 220 porcs.	MAINE-ET-LOIRE. — 125 bœufs ; 78 vaches ; 15 taureaux ; 180 veaux ; 190 porcs.
VENDÉE. — 105 bœufs ; 75 vaches ; 18 taureaux ; 200 moutons ; 20 porcs.	MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Bœufs et vaches : baisse 10 centimes en 2^e et 3^e qualités.
Taureaux : baisse 10 centimes en toutes qualités.

Le Contrôle laitier

Le contrôle laitier n'est pas, comme on pourrait le penser, un contrôle plus ou moins répressif de la qualité du lait chez les producteurs, mais un contrôle de la production laitière et beurrière des vaches d'éleveurs désirant connaître exactement la production de leurs animaux. Dans ce but ils se groupent en syndicat, prenant à leur service un employé qui passe régulièrement chez eux peser et analyser le lait sécrété en 24 heures par chaque vache.

La détermination de la valeur laitière d'une bête, d'après ses apparences extérieures, est une entreprise pleine d'écueils. Les meilleurs signes laitiers, tels que celui des fontaines du lait (orifice des veines mammaires) fournissent parfois des renseignements erronés. Aucun caractère ne permet jusqu'à présent, de reconnaître d'une façon sûre la faculté, précieuse au point de vue pratique de donner un lait particulièrement riche en matière grasse.

Pour savoir ce que vaut réellement une vache, il faut contrôler systématiquement sa production pendant toute une lactation. La détermination du rendement au moment du maximum de sécrétion de la mamelle, un mois après le vêlage, fournit des résultats incomplets. L'expérience a montré qu'il est indispensable de peser, une fois par mois au minimum, le lait fourni par chaque bête au cours des deux ou trois traites d'une même journée ; ces pesées sont complétées par le dosage de la matière grasse dans un échantillon du produit de chaque traite. Les résultats recueillis permettent, au bout de l'année, de calculer exactement les rendements individuels des animaux et d'exprimer ces rendements de la manière suivante :

Vache nommée « Ida », âgée de 7 ans, ayant donné, en 300 jours de lactation, 3.650 kilos de lait et 172 kilos de beurre, avec un taux butyreux moyen de 39,5 %.

BUTS DU CONTRÔLE LAITIER

1^o L'augmentation du rendement moyen de la vacherie.

2^o Une mauvaise vache coûte aussi cher à nourrir et à entretenir

Ferme de M.

Contrôle du

N ^o et N ^o des vaches	Matin	Soir	Midi	Lait total	Taux Butyreux		Beurre
					K ^o	Gr.	
Lisette	7,4	7,2	—	14,6	38	—	655
Margot	11,4	6,2	5,6	23,2	32	—	876

qu'une excellente laitière. Connaissant exactement la valeur de ses bêtes, l'agriculteur pourra éliminer les non-valeurs. S'il réussit à augmenter, par ce moyen, de 500 litres par tête sa moyenne annuelle de rendement, il réalise une économie de 300 à 400 francs par vache, somme dont l'ordre de grandeur est bien supérieur à celui des frais supplémentaires occasionnés par le contrôle laitier (de 10 à 40 francs par tête, selon les régions).

b) Amélioration des conditions d'alimentation. — D'une manière générale, des erreurs d'alimentation sont fréquemment commises. Il est rare que les vaches à grand rendement reçoivent assez de nourriture pendant leur production maximum. Elles vivent alors sur leurs réserves et maigrissent rapidement ; leur production décroît et le rendement est moindre. Au contraire, des va-

ches médiocres reçoivent de trop fortes rations qui, mal utilisées, sont perdues en partie. Le contrôle de l'alimentation, suivi de près avec le contrôle laitier, permet de fournir une alimentation convenable.

c) Sélection des descendants. — Comme pour la conformation, les qualités laitières et beurrières sont transmissibles par hérédité, aussi une sélection portant sur plusieurs générations et dont les résultats se verront au bout de quelques années, permettra à l'éleveur averti d'avoir un troupeau dont la production moyenne sera notablement augmentée.

Le taureau ayant la même part que la vache dans la transmission de ces caractères, il sera nécessaire d'en posséder un dont la mère et les grand-mères ont été contrôlées et ont ainsi prouvé leurs qualités.

2^o La suppression de l'inconvénient des mauvaises beurrières.

Les mauvaises beurrières, celles qui donnent un lait pauvre en matière grasse, peuvent faire soupçonner leur propriétaire d'écramage, les laits renfermant moins de 30 grammes de matière grasse par litre étant suspects ; des vaches ne donnant que 28 grammes et moins (traite du matin) sont fréquentes dans certaines races. L'adhérent du contrôle laitier peut prouver sa bonne foi et, de plus averti, peut éliminer les mauvaises beurrières.

Tout éleveur peut lui-même se rendre compte de la production laitière et beurrière des individus de son étable, mais il a intérêt à s'affilier au Syndicat de sa région, afin de se libérer d'un travail délicat et d'obtenir des résultats précis ayant un caractère officiel.

Tous les mois, le contrôleur employé par le syndicat d'élevage revient dans la même exploitation, il assiste à chaque traite, pèse et prend un échantillon du lait de toutes les vaches. Avant de quitter l'exploitation, il dose la matière grasse contenue dans ces échantillons et consigne les résultats sur une feuille du modèle ci-dessous, dont un exemplaire est laissé à l'éleveur, l'autre conservé par le Syndicat.

Ces résultats sont reportés par le Contrôleur sur le « Carnet d'étable », où chaque vache a une fiche individuelle, ce qui permet de suivre sa production mensuelle pendant toute la lactation. Quand elle est terminée, le contrôleur calcule ce qu'elle a donné, comme s'il était venu assister à chaque traite.

En fin d'année, une feuille indiquant les productions de toutes les vaches de son étable est envoyée à chaque éleveur. Il compare ainsi, d'un coup d'œil, la valeur respective de ses animaux et juge celles à éliminer et celles, au contraire, dont la descendance devra être conservée précieusement.

Des certificats de lactation sont adressés pour les vaches ayant fourni une quantité minimum de lait et de beurre, et au moment de la vente le propriétaire peut les présenter à l'acheteur.

CHAUVIN et LE BOT.

La Défense Viticole

Une Réunion du Conseil de la C. G. V. C. O. à Blois

Le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni, au siège social, à Blois, le 12 novembre 1937.

Le secrétaire général rappelle qu'il a adressé un questionnaire à tous les administrateurs ; les réponses reçues permettent au Conseil de faire état de l'opinion des Associations qui ne sont pas représentées.

DEGRÉ MINIMUM DES VINS DE COUPAGE. — En raison de la teneur alcoolique, exceptionnellement élevée cette année, des vins obtenus dans presque toutes les régions, on a envisagé, dans certains milieux, le relèvement du degré minimum légal des vins de coupage, actuellement fixé à 9,5.

A l'unanimité, le Conseil se déclare hostile au relèvement du degré minimum légal des vins de coupage et à toute modification du régime actuel des vins de pays.

ALCOOLS VINIQUES. — La dispense de fournitures des alcools viti-ques, en cas de destruction ou de détérioration contrôlée des marcs, a provoqué, dans certaines régions autres que le Centre-Ouest, des inquiétudes et des protestations. Le Conseil estime que cette mesure n'est pas susceptible de faciliter des fraudes, étant donné les contrôles auxquels son application est subordonnée. Toutefois, le Conseil est d'avis qu'elle doit avoir un caractère exceptionnel et provisoire et il charge le secrétaire de procéder à une enquête pour savoir combien de viticulteurs en auront réclamé le bénéfice.

D'autre part, le Conseil se déclare, à l'unanimité, opposé à toute extension de l'obligation de fourniture d'alcools viti-ques par les récoltants de moins de 400 hectares, à cause des difficultés d'application auxquelles cette extension se heurterait.

ECHELONNEMENT. — Les modalités actuelles de l'échelonnement apportent une gêne considérable à la production et au commerce des vins d'Alsace. Elles risquent, à la longue, de mettre en péril le statut viticole. Le Conseil d'administration de la C. G. V. C. O. marque, une fois de plus, son attachement aux dispositions de l'article 8, qui ont préservé la viticulture familiale et traditionnelle d'une ruine irréversible. Il pense qu'un adoucissement pourrait être apporté, sans inconvénient, aux rigueurs de la législation actuelle par la suppression du blocage prévisionnel. Celui-ci ne semble plus justifié, depuis que l'art. 8 a édicté l'échelonnement obligatoire des retraits.

Mais cet échelonnement doit comporter des tranches assez réduites, pour assurer la revalorisation du vin et la fermeté des cours durant toute la campagne.

CEPAGES PROHIBÉS. — Après un exposé de MM. Rosin et Richa-din, et des interventions de MM. de Camiran, Roze, Soreau, Riffault, le Conseil, prenant en considération la situation des viticulteurs producteurs de vins de cépages prohibés ; considérant que pendant la campagne 1936-37, un régime de tolérance a été institué à l'égard de ces producteurs, qu'au début de la campagne actuelle certains acheteurs, pensant, tirer profit de l'incertitude ou de l'ignorance des vigneron, ont affirmé qu'il n'y avait pas lieu de déclarer la nature des cépages, et que la plupart des vigneron ont cru bien faire en ne la déclarant pas.

Demande, en cas de poursuites, que les producteurs dont la bonne foi est établie soient mis hors de cause, que la recherche de la bonne foi des parties soit poursuivie en procédant à toutes les investigations utiles ;

combattre les rougeurs des nouveaux-nés, l'eczéma infantile, les gerçures des seins, les dartres.

Pommade CALMYL

s'envoie sans difficulté après usage 5 francs dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT 12, rue Jemmapes, NANTES

Pour le prochain tirage de la LOTERIE NATIONALE prenez votre chance !

Demande enfin, qu'à l'avenir, la législation sur les noas soit appliquée et que la plus large publicité soit faite pour faire connaître aux viticulteurs leurs obligations et leurs droits.

En ce qui concerne l'ethello, le Conseil décide de poursuivre ses interventions pour que le texte voté en faveur du jaequz soit étendu à l'ethello.

APPELLATIONS D'ORIGINE. — Le Conseil est ensuite appelé à donner son avis sur la question de savoir si, dans les régions qui ont obtenu une « appellation contrôlée » on doit maintenir la double appellation, ou bien, au contraire, interdire l'appellation simple. De l'enquête faite par le Secrétaire général, il résulte que les régions qui bénéficient des appellations Muscadets, Anjou, Saumur, demandent la suppression de la double appellation, tandis que Pouilly, Quincy, Jasniers, Sancerre, sont favorables à la double appellation. A Vouvray, les avis sont partagés, mais la majorité des récoltants réclament les deux appellations.

Il apparaît, d'une manière générale, que si l'appellation simple devait être supprimée dans les régions bénéficiant d'une appellation contrôlée, certaines dispositions devraient être prises auparavant pour assurer les règles établies par les décrets. Après une longue discussion, le Conseil donne mandat à ses délégués au Comité National des Appellations d'origine de suivre cette question attentivement, avec le souci de ménager les intérêts de toutes les appellations contrôlées du Centre et de l'Ouest.

LA POTASSE SUR LES PRAIRIES

SE MÉLANGE BIEN AUX SCORIES PAR LA HERSE IL FAUT L'ENFOURIR OU LÉGÈREMENT LA RECOUVRIRE.

MACHINES A COUDRE
STELLA
78^{me} ANNÉE D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démonstrations - Liste des Agents
gratuits sur demande.

CYCLES
TRICYCLES
TANDEM.
pour tous les goûts.
A TOUS LES PRIX

Potasse d'Alsace
Nous croyons devoir attirer l'attention des agriculteurs de notre région, qu'étant donné les ordres assez nombreux en Sylvinites et en Chlorure de Potassium qui nous sont transmis pendant le mois de décembre, il serait prudent de passer les commandes en Sels de Potasse, les premiers jours de décembre, pour bénéficier : d'abord, de la parité de transport qui est accordée jusqu'au 15 décembre, mais surtout, pour éviter d'avoir à payer, à partir du 1^{er} janvier prochain, une augmentation probable de 25 % environ sur le transport par fer, dans le cas où l'envol serait fait par la Société des Potasses dans les premiers jours de janvier.

Nous invitons donc les intéressés à remettre au Syndicat Central des Agriculteurs, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes, leurs ordres en Sylvinites et en Chlorure, pour bénéficier des avantages indiqués ci-dessus.

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'HIDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

La Vie Syndicale

Association des Producteurs de Chanvre

Dimanche 21 novembre, à 9 h. 30 du matin, Ecole des Garçons, à SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, réunion de tous les Producteurs de Chanvre.

ORDRE DU JOUR
1^o Etude et organisation de la vente des filasses.
2^o Questions diverses importantes.
Amende de 5 francs aux absents.

Les Sorinières

Réunion des Producteurs de Lait

Les agriculteurs des Sorinières sont invités à assister à la réunion organisée par l'Union Centrale des Producteurs de Lait, le dimanche 21 novembre, à 8 heures, Café Patron, aux Sorinières.

Les plus puissants
ENGRAIS
SALMON
reconstituants du sol

Gants en Caoutchouc

En véritable Para gris, pour l'épanage de l'acide.
Grande taille, la paire..... 25 »

En vente à nos Bureaux du Syndicat, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes.

PRAIRIES, PACAGES, PATURES
ONT DE POTASSE GRAND BESOIN
C'EST PAR CETTE NOURRITURE
QUELLES DONNENT DU BON FOIN.

Du plaisir de donner... et des dons qui font plaisir ?

Les étreintes approchent... et pour ceux qui ont de nombreux amis — ils sont légion chez nous — l'angoissante question va encore se poser ! Que vont-ils bien pouvoir offrir à Pierre, et à Paul, et à Jacqueline ? C'est le moment où tous cherchent à découvrir dans les vitrines l'objet qui pourra faire plaisir. On se fatigue la vue pour essayer de lire les prix qui sont généralement d'autant plus petits qu'ils sont plus forts. Hélas ! tous les bibelots sont ou trop bon marché — pacotilles — ou trop cher — objets d'art. Il y a bien les objets dits utiles, mais qui risquent trop souvent de faire double emploi... et permettent des comparaisons désolantes.

Mais si vous avez le bonheur d'avoir des amis fumeurs, et nous vous le souhaitons de tout cœur, alors ne vous mettez pas martel en tête, car il existe l'unique cadeau qui leur fera toujours plaisir, même s'il fait double emploi : c'est le tabac, le tabac sous toutes ses formes. Le Scaferlati, tabac à fumer de diverses origines que vous pouvez offrir dans un joli pot à tabac etc... même avec une pipe. Le cigare, cigares de la Havane, du Brésil, de Manille, cigarillos. La cigarette, cigarettes en tabac d'Orient, en tabac de la Havane, en tabac de Virginie (goût anglais ou américain), en tabac français fort ou doux. Et notre Régie Française des Tabacs a même en la gentillesse, afin de nous éviter tous soucis, de prévoir pour nos cadeaux de magnifiques présentations : coffrets de luxe en bois précieux des colonies françaises, coffrets en bois d'Inde, coffrets-bridge en cuir, coffrets-livres. Tous ces coffrets sont unis ou incrustés façon marqueterie et sont garnis avec des cigares ou des cigarettes de luxe de votre choix. La Régie a même prévu des coffrets d'assortiment de cigares ou de cigarettes de 4 à 10 catégories différentes. Leurs prix de vente s'échelonnent, pour les cigares de 40 à 100 francs, pour les cigarettes de 35 à 100 francs, suivant leur présentation et la nature des produits qui les composent. Les coffrets de cigares « Patriotes », « Campeones », « Diplômés » et les cigarillos « Regalinas » en coffrets de 100 sont également susceptibles de constituer des cadeaux appréciés à l'occasion des étreintes. Et là, vous n'avez plus que l'embaras du choix, puisque vous êtes certains de toujours faire plaisir.

L'Hygiène au Foyer

Clous et Furoncles

Rien n'est aussi désagréable que la présence intempestive d'un clou ou d'un furoncle sur l'épiderme ; le plus souvent ces hôtes peu commodes font des quantités de « petits », et si on sait quand « ça commence », on ne sait jamais « quand ça finira ». Ces clous et furoncles sont souvent très douloureux ; leur démangeaison incessante aggravée encore par la chaleur du lit, agace profondément, et ni les cataplasmes, ni les onguents, ni les pommades les plus variées n'arrivent à soulager le patient.

La teinture d'iode, appliquée dès l'apparition du bobo, le fait parfois avorter ; mais parfois le remède est pis que le mal, car il n'est pas rare de voir, après la disparition rapide de ce furoncle, apparaître une série de clous, de « feux », de furoncles beaucoup plus profonds et bien plus accentués que celui qui a avorté. Donc, la teinture d'iode a également des inconvénients, et si on est obligé d'avoir recours à plusieurs applications iodées, on risque de brûler la peau, d'où nouvel incident.

Or, il existe un traitement très efficace des furoncles et des clous, qui donne de très remarquables résultats mais qui, malheureusement, n'est guère connu du public. Ce traitement consiste en ceci :

Dès l'apparition du mal, avec un pinceau très fin, trempé dans du collodion élastique fraîchement préparé, on décrit sur la peau, autour de la région enflammée, un anneau concentrique laissant libre le centre du furoncle. La dimension de cet espace central libre varie évidemment avec la grosseur du clou ; en tout cas, elle ne doit pas être trop réduite et elle doit avoir au moins l'étendue d'une pièce de cinquante centimes. Le badigeonnage collodionné doit être renouvelé plusieurs fois dans la journée, en faisant passer le pinceau exactement sur la région déjà traitée et en respectant bien le centre. Ce dernier devient de plus en plus saillant, tandis que l'anneau du collodion l'enferme de plus en plus fortement.

Grâce à un effet qui se devine aisément, l'inflammation périphérique cède la première, puis le processus central diminue lui-même d'acuité en peu de temps. Bientôt, en effet, souvent même au bout d'un ou deux jours, apparaît un petit point jaune qui s'ouvre, donne passage au bourbillon... et le furoncle est guéri. La constriction périphérique exercée d'une façon constante par le cercle de collodion a réduit l'inflammation et protégé le patient contre le danger, toujours possible, d'une infection secondaire.

De plus, la poussée de clous et de furoncles secondaires s'observe rarement ; le bobo n'a ni frères ni sœurs et en deux jours, trois au plus, tout a disparu. La douleur est nulle ; le coût de ce traitement est minime et, ce qui est le plus important à tous les points de vue, il guérit radicalement.

A l'époque où les rayons de mes-sire Phœbus se font sentir, les clous et furoncles abondent ; c'est l'occasion ou jamais d'employer ce nouveau traitement pour exterminer ces visiteurs importuns de notre malheureux épiderme.

G. VARIN.

Loterie Nationale (11^e Tranche)

11 CHANCES au lieu de 10

avec les carnets panachés de 10 Dixièmes et de 10 Quarts SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, qui vous offre EXCEPTIONNELLEMENT, par sa NOUVELLE FORMULE de prime de couverture, une chance de plus avec un numéro différent de ceux des carnets.

NOMBREUSES COMBINAISONS. — Envoi gratuit du prospectus sur demande à la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (service des Loteries), 11, rue du Cirque, Paris.

EN VENTE PARTOUT

En Allemagne, on fait pleuvoir

L'Office de technique agricole du Reich a obtenu de l'Etat allemand les crédits nécessaires — un milliard de marks — pour pratiquer l'arrosage de cinq millions d'hectares de terres arables, au moyen de pluies artificielles provoquées par des appareils spéciaux.

Les frais d'installation seront de 120 à 1.200 marks par hectare, mais ces sommes seront dépensées en Allemagne au profit de la main-d'œuvre allemande et la production agricole, surtout en ce qui concerne les cultures fourragères, sera augmentée de façon considérable.

On fait ressortir que cela diminuerait les achats à l'étranger et améliorerait encore le change allemand.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

282. — A vendre, BEAUX PLANTS DE VIGNES, boutures et racinés ; choix extra. — Blancs : 4986, 5279, 5409, 8206, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, Gaillard N° 2, Bertille 2862, Baco N° 1. — Plants greffés s/3309, choix extra ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, Malvoisie ; Hybrides greffés ; Blancs : 8753, 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. — Rouges : 5455, 7053, 8365, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authentique garantie. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1938, aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

283. — A vendre ou à louer de suite, UNE FERME de 7 hectares, située à la Giraudière, Le Loroux-Bottereau. S'adresser au propriétaire, à la Giraudière.

289. — A affermer, pour le 23 avril ou le 1^{er} novembre 1938, UNE BORDERIE de 6 hectares, terres, prés, vignes, très bon terrain et facile à exploiter. S'adresser au Syndicat.

290. — A vendre, cause cessation exploitation, SUPERBE REPRODUCEUR NORMAND, 16 mois. Prix modéré. S'adresser à Monnier, Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

291. — A vendre, CITROEN 5 C.V., trois places, bon état. S'adresser au Syndicat.

292. — A vendre, CHARRETTE à vaches, charrue, herse, joug. Le tout à l'état de neuf. S'adresser au Syndicat.

293. — FERME à loter, Orvault, Toussaint 1938. Sérieuses références exigées. S'adresser au Syndicat.

294. — FERME, libre de suite, 10 kilomètres de Nantes. Références 1^{er} ordre demandées. S'adresser au Syndicat.

295. — A vendre, une COUVEUSE « Buckeye » de 300 œufs, état de neuf. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

162. — On demande JEUNE FILLE de 16 à 20 ans, venant de campagne, présentée par ses parents, pour culture maraîchère, région Douloir. S'adresser au Syndicat.

164. — On demande JEUNE HOMME sachant conduire les chevaux, pour culture de vigne, libre le 1^{er} décembre ou 1^{er} janvier. S'adresser au Syndicat.

165. — On demande une BONNE à tout faire, de 16 à 20 ans, pour maison Nantes. S'adresser au Syndicat.

LES VACHES BIEN NOURRIES
RÉSISTENT BIEN AUX MALADIES
ELLES AIMENT LES PRAIRIES
DE SYLVINITE ENRICHIES.

Placement

Pour l'agriculteur, avoir des matières premières, des instruments de travail, des moyens de production, semble le placement le plus sûr à l'heure présente.

Au prix où elles sont, les Scories Thomas constituent le meilleur des placements. Elles sont utiles à toutes les terres, à toutes les cultures. Elles se conservent en terre sans rien perdre de leurs qualités. Toutes les quantités qui ne sont pas utilisées par les plantes, l'année de leur abandon, du sol et peuvent servir aux cultures suivantes. C'est un placement sûr et avantageux.

UN ENGRAIS

